

COMMUNE DE BEAUMONT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2011 N°2011.01.01

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi 16 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 09 février 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	30	
Absents Représentés	3	
Absent non excusé		

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE Adjointes et Adjoint au Maire.

Habib BERKANI, Jacques COCHEUX, Nadine PIALOUX, Serge DUBOISSET, Marie-Jeanne FARGIER, Colette FAURIAUX, Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Jean-Baptiste AMBLARD, Paul COLOMBIER, Sylvie COMBY, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Jean-Paul CUZIN, Caroline TAILHARDAT, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme Françoise MONIER	représentée par	Mme Jacqueline BOSCHER
M. Stéphane JAREMKO	représenté par	M. Patrick NEHEMIE
M. Jean GORY	représenté par	Melle Caroline TAILHARDAT

Monsieur Serge DUBOISSET a été nommé secrétaire de séance.

00- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

APPROUVE le Procès-verbal.

01.TAUX D'IMPOSITION 2011-ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2010-09-02

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix Pour, 5 Abstentions et 4 voix Contre

ADOPTE les taux d'imposition ci-dessous :

- **taxe d'habitation :** 12,27 %
- **taxe sur le foncier bâti :** 19,93 %
- **taxe sur le foncier non bâti :** 85,19 %

02.GARANTIE D'EMPRUNT A AUVERGNE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS BBC, AVENUE DE L'EUROPE. PRETS SANS PREFINANCEMENT REVISABLE LIVRET A (DOUBLE REVISABILITE LIMITEE)

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

03.RAPPORT SUR LA DOTATION SOLIDARITE URBAINE 2009

M. le Maire présente le rapport non délibératif.

04.REHABILITATION DU LOCAL « DAUPEYROUX »

M.DEVISE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE l'attribution des marchés ainsi que proposé par le Pouvoir Adjudicateur,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants.**

05.COEUR DE VILLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE AU TITRE DE LA PROMOTION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

M. le Maire présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **AUTORISE M. le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil régional au titre de la promotion du bois dans la construction,**
- **APPROUVE le plan de financement de l'opération.**

06.COEUR DE VILLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME AU TITRE DU CONTRAT LOCAL DE DEVELOPPEMENT 2

M. le Maire présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix Pour

- **AUTORISE M. le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du contrat local de développement 2,**
- **APPROUVE le plan de financement de l'opération.**

07. TARIFS REGIE PUBLICITAIRE REVUE COMMUNALE « BEAUMONT EN ACTION » ET SES SUPPLEMENTS

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

ADOPTE les tarifs pour la publicité de la revue communale « Beaumont en action » et ses suppléments.

08. CONDITIONS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

Mme BONNIN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE les conditions, les modalités et les tarifs de remboursement des frais de déplacements susvisés,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

09.CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN ZAC MASAGE AVENANT N°8

M.CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE l'avenant,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer les différentes pièces constitutives de cet avenant.**

10 .SUBVENTION POUR REALISATION DE COURTS DE TENNIS

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'octroi de subventions pour la réalisation de 2 courts de tennis neufs, en particulier auprès de la Fédération Française de Tennis.

11 .CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE CONSEIL GENERAL DU PUY DE DOME ET LA COMMUNE DE BEAUMONT POUR L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA CHATAIGNERAIE

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention annexée et tout document y afférant.

12 .DENOMINATION D'UNE RUE

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

DENOMME "Rue des Trois Villes" la voie d'accès à la déchetterie communautaire.

13 .VENTE D'UNE PARCELLE

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **AUTORISE M. le Maire à procéder à la vente de la parcelle BB 512 de 57 m2 au profit de M. et Mme Frenette-Bourg pour un montant total de trois mille quatre cent vingt €uros (3 420 €),**
- **DIT que sera établi un acte administratif,**
- **DESIGNE M. Pierre CASSAN, adjoint, pour représenter la Commune à la signature de l'acte requis.**

14 .VENTE D'UNE PARCELLE

M. CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **AUTORISE M. le Maire à procéder à la vente des parcelles BA 434 et 437 de 19 et 46 m2 au profit de M. Mme Genet pour un montant total de sept mille huit cent €uros (7 800 €),**
- **DIT que sera établi un acte administratif,**
- **DESIGNE M. Pierre CASSAN, adjoint, pour représenter la Commune à la signature de l'acte requis.**

15 .ADHESION AU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON, DES VARIETES ET DU JAZZ

Mme FAURIAUX présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstention

AUTORISE :

- **L'affiliation au CNV (Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz),**
- **M. le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à la présente délibération.**

16 .ADHESION AU COLLECTIF RPM

Mme LEMESLE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions

- **APPROUVE le principe d'adhérer au collectif RPM,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer les documents administratifs d'adhésion,**
- **DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011 à l'occasion d'une prochaine décision modificative.**

17 .CONVENTION AVEC LES ECOLES.

Mme VERDIER présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE le contenu de la convention pour l'année 2011,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.**

18 .GESTION DE L'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITE, A VOCATION CULTURELLE, « LE TREMPLIN »

Mme LEMESLE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions

- **APPROUVE en toute sa teneur la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération de Clermont-Ferrand et la Commune de Beaumont, relative à la gestion de l'Équipement Communautaire de Proximité à vocation culturelle dénommé « Le Tremplin »,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.**

QUESTIONS DIVERSES

M. DUMEIL demande des précisions quant à la durée des travaux Place du Parc, près du Bureau de Poste.

Mme PIALOUX, conseillère municipale déléguée aux réseaux, précise qu'après la découverte d'une fuite d'eau au niveau du salon de coiffure, le délégataire éprouve de sérieuses difficultés à la situer précisément. M. BESSADE représentant de la société SCIC, est informé de cette situation.

M. DUMEIL demande des informations concernant une personne habitant un abri précaire route de Romagnat.

Mme VERDIER, Adjointe à la Vie Sociale précise que ces renseignements sont exacts. Il s'agit d'un jeune homme, assez marginal, suivi par l'association Solidarité 63 et une assistante sociale.

Il est suivi, c'est son choix de vie, il est trop tôt pour l'intégrer plus. On lui a fait des propositions, mais on ne peut pas plus le forcer. C'est un choix de vie.

M. SAUMUREAU, Adjoint au Développement durable, présente un bilan de la récolte départementale des cartouches d'imprimantes usagés, dont la Mairie de Beaumont est un important point de collecte. Cette opération a permis de réunir 30 713 € en 2010 (29 000 € en 2009) qui ont été offerts à la Ligue contre le Cancer, et ont permis d'équiper le Centre Jean-Perrin d'un échographe spécialisé dans les cancers thyroïdiens. Notre commune ne peut que se féliciter de cette opération et espère un résultat encore plus important pour 2011.

M. CUZIN fait une remarque par rapport aux cartes de vœux de Clermont-Communauté, où l'on voit l'un des intervenants photographié avec une pipe à la bouche, contrevenant ainsi à la loi et donnant une mauvaise image civique. Il demande que l'on en fasse la remarque aux services de communication de cet organisme.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR ET CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H35

QUESTIONS CITOYENNES

Mme DAMBRUN (habitante d'une résidence de Bois Beaumont) demande la possibilité de l'élimination des déchets verts de cette résidence par les services communaux.

M. CASSAN lui répond que la collectivité ne peut accepter de participer à des travaux d'ordre privé et que cela constituerait un exemple (il s'agit bien en l'espèce d'un espace privé, même

s'il peut apparaître comme public). La commune prendra à son compte à cet endroit l'éclairage public et le marquage au sol.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H05

Le Maire

Le secrétaire de séance

François SAINT-ANDRE

Serge DUBOISSET

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2011

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi 23 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 16 Mars 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	28	
Absents Représentés	5	
Absent non excusé		

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE Adjointes et Adjoint au Maire.

Jacques COCHEUX, Nadine PIALOUX, Serge DUBOISSET, Marie-Jeanne FARGIER, Colette FAURIAUX, Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Jean-Baptiste AMBLARD, Paul COLOMBIER, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Jean GORY, Josiane BOHATIER, Jean-Paul CUZIN, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Habib BERKANI	représenté par	Mme Claudette BONNIN
M. Stéphane JAREMKO	représenté par	M. Patrick NEHEMIE
Mme Sylvie COMBY	représentée par	M. André CASTRO
Melle Caroline TAILHARDAT	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
M. Jacques COCHEUX	représenté par	M. François SAINT ANDRE (Jusqu'à 20h25)

Mme Marie-Jeanne FARGIER a été nommée secrétaire de séance.

M. Jacques COCHEUX est arrivé à 20h25 en séance du Conseil Municipal.

00- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

APPROUVE le Procès-verbal.

Avant l'examen des comptes Administratifs M. le MAIRE sort de la salle du conseil.

01. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET PRINCIPAL

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 22 voix Pour, 9 Abstentions

ARRETE le Budget Principal 2010 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

02. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix Pour et 5 abstention

ARRETE le compte administratif du budget annexe du service d'assainissement 2010 aux sommes figurant dans le document.

03. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix Pour et 7 abstention

ARRETE le compte administratif du Budget annexe du service de distribution de l'eau potable 2010 aux sommes figurant dans le document.

04. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA MOURETTE

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix Pour et 5 Abstentions

ARRETE le compte administratif du Budget annexe de la ZAC de la Mourette 2010 aux sommes figurant dans le document ci-annexé.

Après le vote des comptes administratifs M. le Maire revient dans la salle à 20h32.

05. COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET PRINCIPAL

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **DONNE acte du Compte de Gestion 2010 aux sommes figurant ci-dessus.**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

06. COMPTE DE GESTION 2010 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 33 voix Pour

- **DONNE acte du Compte de Gestion 2010 du service d'assainissement aux sommes figurant ci-dessus.**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

07. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **DONNE acte du Compte de Gestion 2010 du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

08. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA MOURETTE

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **DONNE acte du Compte de Gestion 2010 du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.**
- **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

09. DUREE D'AMORTISSEMENT DES SERVITUDES DE PASSAGE

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

FIXE la durée d'amortissement des servitudes de passage à 30 ans.

10 .CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

AUTORISE M. le Maire à signer avec le CCAS de la commune de Beaumont la convention de groupement de commandes ci-annexée.

11 .REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE L'ARTIERE

M. le MAIRE présente le rapport et insiste sur le fait que s'il y avait scrutin de liste, une des oppositions risquerait de ne pas être représentée. Avant le début de l'Assemblée, un accord a été entendu entre les Présidents de Groupe sur les noms proposés pour composer le jury.

Il précise que le programme a été vu avec les associations sportives. C'est un engagement très fort pour la commune. Le complexe sportif de la Mourette est déjà très sollicité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE les modalités de lancement de la procédure de Concours pour la Maîtrise d'œuvre concernant le projet de restructuration du Complexe Sportif de l'Artière ainsi que la composition du jury.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette consultation.**
- **PROCEDE à l'élection de 5 membres élus et leurs suppléants conformément à l'article 24 I du Code des marchés publics et qui seront :**

5 Membres élus

P. CASSAN

H. BERKANI

M. CHAPUIS

M. PERS

A. DUMEIL

5 Membres suppléants

O. DEVISE

M. SAUMUREAU

M. J. FARGIER

J. GORY

S. JAREMKO

- **PRECISE que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.**

12 .DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

- **DONNE délégation au Maire, dans le domaine cité ci-dessus, pour la durée de son mandat en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **ACCEPTE que le Maire subdélègue la signature de ces décisions à un(e) adjoint(e) voire à un conseiller(ère) municipal(e) dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 du CGCT.**

13 .PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE 13 POSTES D’AGENTS NON-TITULAIRES POUR BESOIN SAISONNIER

Mme BONNIN présente le rapport qui n’appelle pas d’observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l’exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité par 33 voix Pour

- **AUTORISE le recrutement de 13 agents non titulaires répartis sur l’année 2011 afin de renforcer les effectifs des services techniques et administratifs.**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget 2011.**

14 .PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D’UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

Mme BONNIN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l’exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité par 33 voix Pour

- **APPROUVE la création d’un poste, à temps complet, de gardien de police à compter du 1^{er} avril 2011,**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011**

15 .CONVENTION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE ENTRE ADHUME ET VILLE DE BEAUMONT

M. SAUMUREAU présente le rapport qui n’appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l’exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité par 33 voix Pour

AUTORISE M. le Maire à signer la Convention de Conseil en Energie Partagé avec l’ADUHME pour une durée de trois ans.

16 .DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT MISE EN PLACE ET COUT

M. CASSAN présente le rapport qui n’appelle pas d’observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l’exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité par 33 voix Pour

- INCLUT dans la liste des tarifs municipaux la prestation suivante : diagnostic (raccordement et conformité) des installations liées à l'assainissement,
- FIXE à 96 €uros le montant de cette prestation pour 2011.

**17. CONVENTION ENTRE BEAUMONT ET CLERMONT-COMMUNAUTE
POUR LA MISE EN CONFORMITE VIS-A-VIS DE LA DIRECTIVE
EUROPEENNE ERU**

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

**AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat (ci-annexée) entre
Beaumont et Clermont-Communauté en vue d'une mise en conformité avec la
Directive européenne ERU**

18. SUBVENTION DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

**DECIDE de solliciter une demande de subvention pour la réalisation d'un terrain
synthétique de football dans l'enceinte de l'Artière, auprès de la Fédération
Française de Football.**

**19. DENOMINATION DE L'ANCIEN LOCAL DES POMPIERS « ESPACE
STEPHANE HESSEL »**

Mme OLLEON-DUMAS présente le rapport. Elle précise que le nom de la salle « Daupeyroux » ne changera pas de nom, mais seulement le lieu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix Pour, 7 voix Contre et 2 non
Participation

- **DECIDE de dénommer l'ancien local des pompiers, « Espace Stéphane Hessel »**

**M. DUMEIL, Mme BOHATIER, M. CUZIN et M. GORY quittent le Conseil pour
désaccord à 21h 42**

M. DUMEIL explique qu'il n'est pas contre le nom de Stéphane Hessel mais contre la méthode et la démarche.

20. MOTION RELATIVE AU PROJET DE FUSION DE SCIC HABITAT-AUVERGNE-BOURBONNAIS ET SCIC RHONE-ALPES

M. le MAIRE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour, 5 Absents

- **EXPRIME sa volonté de gestion du patrimoine de logements sociaux par des organismes présents sur le territoire,**
- **EXPRIME son désaccord sur le projet de fusion absorption de SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais par SCIC Habitat Rhône Alpes,**
- **DEMANDE que SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais émette un avis favorable à la cession de son patrimoine aux bailleurs locaux (OPHIS, Logidôme et Auvergne Habitat) et que l'on entre dans une phase économique de constitution de l'offre de rachat – cette offre de rachat prenant bien évidemment en compte l'intégration des effectifs de la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais dans les organismes.**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H03

QUESTIONS DIVERSES

Rappel de la Journée de la Courtoisie le 24/03 à Beaumont de 9h à 16h animée par la Police Municipale.

M. CHAPUIS nous parle de l'invitation du Comité de Jumelage de Beaumont, posée sur table au début du Conseil Municipal.

M. MANTELET nous informe d'une mobilisation le 24 mars à 14h, contre l'incinérateur.

M. NEHEMIE nous informe qu'ils ont été saisis par le club de pétanque et ont reçu une pétition émanant des habitants des Chabades à propos d'un projet d'installation du terrain de pétanque sur la place Bingen aux Chabades. S'agit-il d'une décision prise, d'une rumeur ou d'une hypothèse de travail ? Comment la mairie entend-elle répondre aux attentes du club et aux inquiétudes des habitants ?

M. CASSAN répond qu'il y a 4 ou 5 possibilités à l'étude, entre autres la Place Bingen. Pour l'instant une réflexion est en cours sur plusieurs possibilités. Pour l'instant, il n'est pas prévu de faire un terrain de pétanque aux Chabades, à voir avec le Syndic.

M. NEHEMIE souhaite intervenir sur la situation dans les écoles et le collège à travers plusieurs sujets :

- les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale vont-elles affecter les écoles et le collège de Beaumont? A-t-on des éléments en la matière?

- le devenir du poste de moniteur d'EPS à l'école Jean Zay qui sera libéré à la suite d'un départ en retraite prochain : on entend parler, notamment par les associations de parents, d'un risque de suppression du poste par la mairie. Qu'en est-il exactement ?

M. MONIER répond que la dotation horaire du collège est en baisse. Les effectifs des écoles de Beaumont sont stables, par rapport à l'année dernière, avec une légère baisse pour les écoles maternelles. Nous n'avons rien sur la carte scolaire, il y aura 35 postes d'enseignants supprimés dans le Puy-de-Dôme. A priori pas de problème pour Jean Zay, il pourrait y avoir une ouverture de classe à la maternelle du Masage. Le primaire est stable.

M. le MAIRE est moins optimiste. Il y a un sureffectif en maternelle du Masage mais si un poste est supprimé en primaire, il y aura un problème car la réouverture de poste est difficile.

M. NEHEMIE évoque le départ à la retraite d'une ETAPS pour laquelle le poste ne serait pas renouvelé.

M. le MAIRE répond que c'est une rumeur.

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H17

QUESTIONS CITOYENNES

M. Cogneras nous informe qu'il ne partage pas les mêmes valeurs que l'ensemble du Conseil Municipal, car il est en accord avec les propos de M. Dumeil. Il nous fait part de l'indignation de M. Couvaud, ancien maire de Beaumont, sur la décision qui a été prise. Il rappelle à M. le Maire qu'il y a 2 ou 3 ans la plaque a disparu, qu'il l'avait signalé mais qu'elle n'a jamais été remise. Il conclut en disant que c'est une décision non réfléchie.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H25

COMMUNE DE BEAUMONT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2011

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi 18 Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 11 Mai 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	32	
Absents Représentés	4	
Absent non excusé		

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE Adjointes et Adjoint au Maire.

Habib BERKANI, Jacques COCHEUX, Nadine PIALOUX, Serge DUBOISSET, Marie-Jeanne FARGIER, Colette FAURIAUX, Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient Absents :

Mme Viviane JUILLARD

Absents représentés :

M. Jean-Baptiste AMBLARD	représenté par	M. Paul COLOMBIER
M. Stéphane JAREMKO	représenté par	M. Patrick NEHEMIE
M. Jean-Paul CUZIN	représenté par	M. Alain DUMEIL
Melle Caroline TAILHARDAT	représentée par	Mme Josiane BOHATIER

Mme Claudette BONNIN a été nommée secrétaire de séance.

00. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 32 voix Pour

- **APPROUVE** le Procès-verbal.

01. NOUVEAUX TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Mme MONIER présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité 27 voix Pour et 5 Abstentions

- **approuve les règles de fonctionnement du restaurant scolaire telles que présentées ci-dessus applicables à compter de la rentrée scolaire 2011**
- **fixe les tarifs en fonction des quotients familiaux selon le barème ci-dessus, étant précisé que ces tarifs feront l'objet d'évolution**
- **mandate Monsieur le Maire pour prendre toute décision relative aux présentes dispositions.**

02. RAPPORT SUR LA DOTATION SOLIDARITE URBAINE 2010

M. DEVISE présente le rapport au Conseil sur la Dotation de Solidarité Urbaine 2010, concernant :

- La Jeunesse :

- Création d'un Service Jeunesse
- Le Contrat d'Assistance à la réalisation d'un diagnostic sur la population jeune

- L'Aménagement Social Urbain :

- Vente d'une parcelle à l'Ophis en vue de la construction de la résidence des 6 collines à un prix inférieur à l'estimation des domaines

- Le Centre Communal d'Action Sociale :

Aides aux Familles : Aides aux transports, Aides au repas cantine scolaire, Aides pour les voyages scolaires

Services aux personnes : Aides Ménagères/ Portage des repas à domicile/ Téléassistance.

03. GARANTIE D'EMPRUNT A AUVERGNE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS BBC, AVENUE DE L'EUROPE

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 32 voix Pour

- **AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.**

04. RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES DE LA ZAC CHAMP MADAME APPARTENANT A LA S. E. Au, A LA COMMUNE

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 32 voix Pour

- **AUTORISE M. Le Maire à acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus pour l'euro symbolique.**
- **DIT qu'un acte notarié sera établi par le notaire de la S.E. Au.**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer ledit acte.**

05. ACQUISITION DE DEUX PARCELLES PAR LA COMMUNE (MAIRIE – CHATAIGNERAIE)

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 32 voix Pour

- **AUTORISE M. le Maire à acquérir la parcelle BC 314 de 98 m² appartenant à M. THEVENET pour un montant total de quatre cent quatre vingt dix €uros (490 €),**
- **AUTORISE M. le Maire à acquérir la parcelle BA 127 de 344 m² appartenant à M. THEVENET pour un montant total de quatre cent deux €uros et quarante huit centimes (402,48 €)**
- **AUTORISE M. le Maire à réaliser cette transaction par acte administratif,**
- **DESIGNE pour représenter la commune à la signature de cet acte, Monsieur Pierre CASSAN, adjoint au Maire.**

06. CONVENTION VEOLIA - BEAUMONT

M. CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix Pour et 2 Ne Prennent pas Part au Vote

- **AUTORISE M. Le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine communal pour répéteurs et concentrateurs au profit de VEOLIA**

07. DENOMINATION D'UN LOCAL COMMUNAL

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 32 voix Pour

- **REAFPECTE à ce local le nom précédent : «Local DAUPEYROUX ».**

08. CONVENTION DU PASSAGE JEAN MOULIN

Mme PIALOUX présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 32 voix Pour

- **ENTREPREND les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations de passage**
- **ADOpte les termes de la convention de servitude de passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer cette convention avec le Syndic Square Habitat représentant les copropriétaires de l'immeuble Jean Moulin ci-annexée**
- **ENTERINE cette convention par devant notaire.**

09. RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mme VERDIER présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

- **PREND acte de la communication du rapport annuel 2010 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap,**
- **ADRESSE le dit rapport aux services de la Préfecture**

10. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Mme VERDIER présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 32 voix Pour

- **APPROUVE**, en toute sa teneur, le contenu de la convention d'objectifs et de financement
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer cette convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2013.

M. GORY Jean quitte le Conseil Municipal à 21h45

11. DEMANDE D'AGREMENT DE STRUCTURE D'ACCUEIL AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE

M. le Maire présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 31 voix Pour

- **APPROUVE l'accueil des jeunes en service civique volontaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire,** à présenter une demande d'agrément de structure d'accueil,
- **APPROUVE le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 100 € minimum par mois,** pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

12. ELARGISSEMENT DES COMPETENCES DU CONSEIL CONSULTATIF D'EXPERTS CITOYENS

M. le Maire présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 31 voix Pour

- **ELARGIT le champ de compétence du Conseil Consultatif d'Experts Citoyens au-delà du cœur de ville,** à tout projet souhaité par la municipalité dans le cadre des règles de composition et de fonctionnement fixées par la délibération du 4 novembre 2009.

13. MOTION PROJET DE DECLARATION DE SOUTIEN COLLECTIF DES COLLECTIVITES LOCALES AU PROJET « CHAINE DES PUYs – FAILLE DE LIMAGNE – PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE »

M. le Maire présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 31 voix Pour

- **SOUTIENT la démarche d'inscription de la Chaîne des Puy's sur la Liste du patrimoine mondial et de s'associer au Conseil Régional d'Auvergne, au Conseil Général du Puy-de-Dôme, au Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne et à la Communauté d'agglomération clermontoise pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.**

14. VILLE SANTE OMS - INTERVENTION DE ZOË HERITAGE, CHARGÉE DE MISSION POUR LE RESEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS

M. le Maire présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 31 voix Pour

- **Décide la prise en charge des frais de déplacements aller et retour de Rennes à Clermont-Ferrand de la chargée de mission du Réseau Français Ville-santé les 25 et 26 mai 2011 et des frais d'hébergement et de restauration correspondants.**
- **Autorise M. le Maire à procéder au remboursement sur présentation de justificatifs des frais avancés par l'animatrice du réseau.**

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H10

M. COCHEUX souhaite informer l'Assemblée Municipale de la venue de M. MUCHIELLI sur un débat autour du thème de la « Vidéo surveillance » le Mardi 31 Mai à 20h30 Salle Anna Marly. Il y aura 2 grands témoins :

- M. BRAULT, membre et ancien Secrétaire Général du Syndicat de la Magistrature
- M. BAGGIONI, Secrétaire Régional du Syndicat Unité SGP Police

M. le Maire invite à venir nombreux.

M. CASSAN informe que le SMTC entame des travaux de mises aux normes des arrêts de bus le mardi 24 mai et ce pendant 2 semaines. Il y aura quelques perturbations pour la circulation Avenue du Mont- Dore et Avenue Maréchal Leclerc.

M. NEHEMIE demande si les bus seront détournés.

M. CASSAN répond que non.

M. DUMEIL demande où se situent les arrêts.

M. CASSAN répond :

- Sur la partie descendante : sur la chaussée
- Sur la partie montante : arrêt en retrait maintenu

M.DUBOISSET nous informe que le SMTC a fait une demande de changement de nom de 2 arrêts sur Beaumont qui peuvent prêter à confusion. Il est donc tranché que l'arrêt Beaumont Matussat devient arrêt Matussat.

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H15

QUESTIONS CITOYENNES

Mme CHARPIN pose 2 questions :

- Les prestations de service entre RAM et CAF :

Est-il possible d'avoir un affichage du budget RAM ?

M. DEVISE répond qu'il ne peut pas y avoir d'affichage car le document est trop volumineux mais qu'il peut être consulté au service comptabilité de la Mairie.

- Assouplissement du fonctionnement du RAM :
 - Il y a de moins en moins de fréquentation (1 fois par semaine)
 - Manque d'information sur les réunions.

Mme VERDIER répond qu'il y a 2 principes :

- Le lundi sur inscription : accueil d'une quinzaine d'enfants avec des activités souhaitées. Il est fait le choix d'une inscription pour éviter de se retrouver avec une quinzaine d'Assistantes Maternelles et ne plus pouvoir gérer car trop nombreuses.

Mme CHARPIN répond qu'il n'y a pas de place pour accueillir une nouvelle assistante maternelle.

- Mme VERDIER évoque le 2^{ème} principe des autres jours sur inscription avec des ateliers dirigés. Ce sont des groupes restreints pour un meilleur travail.

Mme CHARPIN demande s'il est possible de se retrouver une fois par mois afin d'échanger, et d'avoir un local pour se réunir.

M. le Maire précise qu'il ne faut pas confondre une structure associative et le RAM qui est structuré par un contrat avec la CAF. Il propose donc que les Assistantes Maternelles crée une association entre elles.

Mme CHARPIN évoque un problème de circulation Rue Antoine Maradeix. Il a été fait un courrier aux Services Techniques il y a 2 ans à ce sujet. Elle précise qu'au bout de ces 2 ans elle reçoit une lettre l'informant que l'on ne peut pas mettre cette rue en double sens car la raison évoquée est le passage des camions poubelles.

M. CASSAN répond que s'il y avait un respect de circulation et de stationnement il n'y aurait pas de problème.

M. SAUMUREAU nous informe que Veolia nous contacte régulièrement pour nous signaler les problèmes qu'ils rencontrent pour le ramassage des déchets.

Mme CHARPIN demande quels sont les arguments pour maintenir le sens unique.

M. DUBOISSET répond que dans l'ensemble il y a peu de mécontent, et qu'on ne peut répondre à une demande individuelle.

M. le Maire précise que c'est délicat de mettre en place un plan de circulation, et que l'intérêt général prime sur l'intérêt individuel.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H32

Le Maire

La secrétaire de séance

François SAINT-ANDRE

Claudette BONNIN

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2011

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi 29 Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 22 Juin 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	25	
Absents Représentés	8	
Absent non excusé		

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE
Adjointes et Adjointes au Maire.

Hervé MANTELET, Jacques COCHEUX, Nadine PIALOUX, Serge DUBOISSET, Marie-Jeanne FARGIER, Claudine OLLEON-DUMAS, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Christian BERNAUD, Martine PERS, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Marc SAUMUREAU	représenté par	François SAINT-ANDRE
Jacqueline BOSCHER	représentée par	Monique VERDIER
André CASTRO	représenté par	Christine THOMAS
Jean-Baptiste AMBLARD	représenté par	Paul COLOMBIER
Colette FAURIAUX	représentée par	Marie-Christine LEMESLE
Habib BERKANI	représenté par	Claudette BONNIN
Patrick NEHEMIE	représenté par	Stéphane JAREMKO
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Josiane BOHATIER

M. Hervé MANTELET a été nommé secrétaire de séance.

00- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MAI 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à la majorité par 31 voix Pour et 2 Abstentions :

- APPROUVE le Procès-verbal.

01- AFFECTATION DE RESULTAT DE CLOTURE 2010 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 voix Contre :

- AFFECTE comme suit le résultat de clôture 2010 du budget Principal et des budgets annexes

	Résultats d'investissement 2010 (après RAR)	Résultats de fonctionnement 2010	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-1 788 164,98	1 788 164,98	1 788 164,98	0,00
Budget Assainissement	- 416 324,64	416 324,64	416 324,64	0,00
Budget Eau Potable	- 42 840,91	42 840,91	42 940,91	0,00
Budget ZAC de la Mourette	427 866,77	115 377,24	115 377,24	0,00

02- BUDGET SUPPLEMENTAIRE VILLE

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix Pour, 5 voix Contre et 4 Abstentions :

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget principal 2011 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 124 701.00 €
- section d'investissement : 2 327 696.31 €

03- BUDGET SUPPLEMENTAIRE ASSAINISSEMENT

M. DEPOSE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget assainissement 2011 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes à réaliser, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 26 472.60 €
- section d'investissement : 618 953.39 €

04. BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU POTABLE

M. DEPOSE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix Pour et 2 Abstentions :

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget eau potable 2011 dont les dépenses et les recettes, après intégration des restes réalisés, s'équilibrent aux montants suivants :

- section d'exploitation : 10 000.00 €

- section d'investissement : 149 784.44 €

05. BUDGET SUPPLEMENTAIRE ZAC DE LA MOURETTE

M. DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **ADOpte** le budget supplémentaire du budget de la ZAC de la Mourette 2011 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : 266 342.20 €
- section d'investissement : 63 510.01 €

06. MODIFICATION DES TARIFS DU TREMLIN

M. DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix Pour, 4 voix Contre et 5 Abstentions :

- **ADOpte** les modifications aux Tarifs municipaux 2011, tel qu'il figure dans le tableau annexé à compter du 1^{er} juillet 2011.

07. PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE ETAPS

Mme BONNIN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'ETAPS à temps non complet (25h/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2011
- **SUPPRIME** un poste d'ETAPS Hors Classe à temps complet

08. PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE

Mme BONNIN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** la création d'un poste, à temps complet, de Technicien Principal de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} juillet 2011,
- **APPROUVE** la suppression d'un poste à temps complet de Technicien Territorial à compter du 1^{er} juillet 2011.

09. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE

Mme BONNIN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies ci-dessus (avancements de grade, suppressions et créations de poste) à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

10. PROLONGATION D'UN CAE

Mme BONNIN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **CREE** un poste dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi, à compter du 1^{er} juin 2011,
- **APPROUVE** le contrat correspondant d'accompagnement dans l'emploi ci-annexé entre la Mairie de Beaumont et le co- contractant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat au nom de la commune.

11. EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL D'EVALUATION DU PERSONNEL

Mme BONNIN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DECIDE** la mise en œuvre de l'entretien professionnel annuel à titre expérimental pour les années 2011 et 2012, en remplacement de la notation, pour l'ensemble du personnel à l'exclusion des fonctionnaires stagiaires et des agents non-titulaires ;
- **RETIENS** les critères d'évaluation, tels que proposés par le Décret du 29 juin 2010, à partir desquels la valeur professionnelle des agents sera appréciée :
 - 1° L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
 - 2° Les compétences professionnelles et techniques ;
 - 3° Les qualités relationnelles ;
 - 4° La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur ;

12. MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE AVENANT N°5 - BATIMENT TREMPLIN

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **DONNE** son accord sur les termes de l'Avenant n° 5 ci-annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant

13. COMPLEXE SPORTIF DE L'ARTIERE ECLAIRAGE DES COURTS DE TENNIS

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus (Courts de tennis)
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2011 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 6 390 €uros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,

14. CONVENTION APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT

M. CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ADOPTER** les termes de la convention tripartite,
- **SIGNER** cette convention et ses annexes avec le comptable du trésor public et la société AUCHAN.

15. DEMANDE DE CLASSEMENT AUX MONUMENTS HISTORIQUES D'UNE BANNIERE DE FANFARE MUNICIPALE

Mme THOMAS présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'inscription et le classement de cette bannière.

16. CHANGEMENT DE LIEU DE LA SALLE DE CELEBRATION DES MARIAGES

M. le Maire présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **ACCEPTTE** la proposition de déplacer la salle des mariages dans l'enceinte de la maison des Beaumontois salle « Apolline et Gondiliane », à compter du 29 aout 2011.
- **ACCEPTTE** le transfert des registres dans l'enceinte de l'Ex- Commissariat.

17. CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC CLERMONT COMMUNAUTE – MDB

M. le Maire présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

-**ACCEPTÉ** de proroger la convention de Mutualisation avec Clermont-Communauté pour une durée de 6 mois

-**AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant et tous documents y afférent.

18. SCHEMA DE COHERENCE DE L'AGGLOMERATION TERRITORIALE

M. le Maire présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **DEMANDE** la prise en compte des remarques énoncées précédemment. A défaut la commune émettra un avis défavorable.

19. PARIS – BERCY

M. le Maire présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **SE PRONONCE**, contre le projet de transfert en Gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

- pour toutes ces raisons, nourries par un profond désir de développement pour tous, le Conseil Municipal **PROPOSE** à M. Guillaume PEPY, Président de la SNCF, et à Hubert du Mesnil, Président RFF :

- de respecter ses engagements écrits, puisqu'il précisait dans un courrier du 3 août 2010 que le transfert à Bercy était provisoire
- d'engager un dialogue constructif avec les élus auvergnats pour l'amélioration des liaisons avec les villes de la région
- l'accélération du renouvellement des rames
- l'évaluation dans les plus brefs délais l'intérêt éventuel d'un accès à la gare d'Austerlitz.

20. ACQUISITION D'UNE PARCELLE

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :

- **AUTORISE M. LE MAIRE** à acquérir la parcelle AP 409 d'une superficie de 535 m² appartenant à Mme Michelle LE LEYOUR pour un montant de 561,75 €uros.
- **DIT** que cette transaction fera l'objet d'un acte administratif,
- **DESIGNE** pour représenter la commune à la signature de cet acte, Monsieur Pierre CASSAN, adjoint au Maire.

VOEU

Mme THOMAS présente le rapport.

Elle précise qu'il y a eu un nouveau rassemblement ce samedi 25 juin à la Préfecture par contre la préfecture n'avait pas prévenu la Police.

M. CUZIN précise qu'ils sont d'accord avec ce vœu mais qu'ils ne prendront pas part au vote.

M. MANTELET soutient ce vœu : l'origine de ce texte rappelle de mauvais souvenirs et sa résurgence subite pour une action en matière de demande d'asile et de sans papiers relève de la logique d'une politique d'immigration musclée. Qui plus est, s'agissant d'un rassemblement pacifique devant la Préfecture, aucune atteinte à la sécurité publique ne pouvait justifier la sanction infligée aux 2 militantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 non participation au vote :

Le conseil municipal de Beaumont réuni le 29 juin 2011, estimant que cette procédure remet en cause

- **le droit de manifestation**
- **la défense des droits des immigrés**
- **la défense des droits de l'homme**
- **la défense des droits de l'enfant**

se déclare solidaire de ces deux militantes et demande l'annulation de la procédure en cours à leur encontre.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 21H44

QUESTIONS DIVERSES

M. CASSAN précise qu'il va y avoir des travaux devant la Mairie dans la semaine du 4 au 8 juillet et qu'il y aura des difficultés de circulation et pour se garer.

M. CUZIN nous indique plusieurs dégradations :

- Au Stade Artière le grillage de la clôture saillante à niveau de visages des enfants, c'est dangereux.
- A la Halle des Sports la façade s'écaille

M. le Maire répond que ce sont des dégradations qui ne sont pas si récentes que cela.

M. CUZIN s'interroge sur le nombre de déchets du Mac Do étant sur le chemin vert et les environs.

M. le Maire propose de faire un courrier incisif à Macdo.

M. CUZIN revient sur l'article des déjections canines paru dans le bulletin de la commune. C'est très bien mais ne serait-il pas possible de mettre des distributeurs de sacs dans des lieux pertinents (par exemple au bassin d'orage...). Il trouve que la photo du chien mis dans cet article ne donne pas envie d'avoir un chien.

M. CASSAN répond qu'il s'interroge sur les distributeurs car cela a un coût, une mobilisation du personnel...

M. CUZIN répond que nous pouvons tester.

M. le Maire indique que les employés communaux ont des stocks de sacs avec eux et lorsqu'ils voient quelqu'un avec un chien en proposent.

M. BERNAUD souhaite intervenir voici le texte de son intervention :

"Pour faire écho aux articles parus dans le dernier bulletin Beaumont Action et donner une suite au débat que nous avons eu lors du dernier conseil Municipal, je souhaite apporter un complément d'information. La CAF du Puy de Dôme vient de nous signifier qu'elle participait au financement du système informatique à hauteur de 3500? (après signature de la convention).

Si elle le fait, c'est parce que cet outil n'a pas pour seule vocation la restauration scolaire mais plus largement la gestion des inscriptions, financière,... au multi accueil (Petite enfance), garderies, écoles...le but étant d'avoir un outil performant qui permet le suivi de la petite enfance au CM2. »

M. JAREMKO revient sur le fait que le Mac Do n'est pas coupable de ces clients et qu'une lettre n'a pas d'effets sur les clients.

M. le Maire précise que c'était dans les conditions.

CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H50

QUESTIONS CITOYENNES

M. QUEUILLE demande où se situe la salle Gondiliane.

Il est répondu qu'elle se trouve dans le bâtiment de la Maison des Beaumontois à côté du Pôle Petite Enfance.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H52

COMMUNE DE BEAUMONT



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21
SEPTEMBRE 2011**

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi 21 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 14 septembre 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	26	
Absents Représentés	7	
Absent non excusé		

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE Adjointes et Adjoint au Maire.

Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Josiane BOHATIER, Jean-Marie GORY, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Christine THOMAS	représentée par	André CASTRO
Marc SAUMUREAU	représenté par	François SAINT-ANDRE
Françoise MONIER	représentée par	Claudette BONNIN
Nadine PIALOUX	représentée par	Pierre CASSAN
Paul COLOMBIER	représenté par	Monique VERDIER
Stéphane JAREMKO	représenté par	Patrick NEHEMIE
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Josiane BOHATIER

M. Serge DUBOISSET a été nommé secrétaire de séance.

00- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29/06/11.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour

APPROUVE le Procès-verbal.

01. DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET PRINCIPAL 2011.

M.DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix Pour et 9 abstentions :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal 2011 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	41 000 €	9 934 616,00 €
Investissement	47 126 €	6 876 178,31 €

02. DECISION MODIFICATIVE N°1. BUDGET EAU POTABLE 2011.

M.DEVISE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget eau potable 2011 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	157 000.00 €
Investissement	0 €	355 784.44 €

03. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011. ZAC DE LA MOURETTE.

M.DEVISE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget supplémentaire du budget de la ZAC de la Mourette 2011 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :**

- **section de fonctionnement : 0 €**
- **section d'investissement : 63 510.01 €**

04. REGIE COMPTABLE. REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS.

M.DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'application, dans le cadre des régies comptables de la commune des taux maxima autorisés par la réglementation en vigueur en ce qui concerne le montant du cautionnement et le taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs tels que présentés dans le rapport.**

05. EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL.

M.DEVISE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE mandat spécial à Monsieur Marc SAUMUREAU et M le Maire pour se rendre à l'Assemblée Générale et au colloque du RFVS de l'OMS, les 5 et 6 octobre 2011.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement des frais engagés, dans le cadre de cette mission, conformément au Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget.**

06. RESTRUCTURATION DE L'HOTEL DE VILLE ET AMENAGEMENT DU PARC : APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF, AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

M. LE MAIRE présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la mairie et d'aménagement du parc, prenant en compte :**
 - **La validation de l'avant-projet définitif pour un coût prévisionnel des travaux porté à 3 250 360,21 €HT valeur avril 2010**
 - **La fixation du montant définitif des honoraires à 423 113,52 €HT soit 506 043,76 €TTC valeur avril 2010**

07. CESSION DE PARCELLES PAR LA COMMUNE. ILOT DEL PLA.

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. Le Maire à céder à LOGIDOME les parcelles cadastrées Section BS numéros 493 & 615 appartenant à la commune pour un montant de 10 657,35 € (à savoir : 9 652,92 €+ 1 004,43 €) €uros.**
- **DIT que cette transaction sera confiée à Me DUGAT, notaire à Beaumont.**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer ledit acte.**

08. RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AR 432.

M. CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. Le Maire à céder la parcelle mentionnée ci-dessus pour l'euro symbolique.**
- **DIT qu'un acte notarié sera établi par Me DUGAT,**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer ledit acte.**

09. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT MAIRIE DE BEAUMONT-SYNDICAT DES APICULTEURS.

M. MANTELET présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. Le Maire à passer un avenant à la convention**

10. ACTUALISATION DU COEFFICIENT UNIQUE DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE.

M.CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 31 voix Pour et 2 abstentions :

- **FIXE, à compter de 2012, le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité, dans la limite supérieure du coefficient multiplicateur ainsi actualisé, soit 8,12 pour 2012,**
- **DECIDE que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) soit perçue par le SIEG à compter du 1er janvier 2012,**
- **DEMANDE au SIEG de reverser à la commune de Beaumont le produit de la taxe perçue par le SIEG sur le territoire communal de Beaumont. Ce reversement se fera net des frais de perception retenus, sans autre frais et trimestriellement,**
- **DECIDE que cette procédure sera testée durant un an (année 2012) avec reconduction, sauf délibération contraire.**

11. SAISON CULTURELLE 2011/2012. TARIF APPLICABLE AUX SCOLAIRES.

Mme LEMESLE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE, à 4 €uros le tarif pour les scolaires (maternelle, élémentaire et collège), de la saison culturelle 2011/2012 pour les spectacles, les conférences organisées par la Direction de l'Animation de la Cité.**
- **DIT que ce tarif entre en vigueur à compter du 11 octobre 2011**

QUESTIONS DIVERSES.

M.CUZIN souhaite évoquer la programmation du Tremplin. Il pense que l'on pouvait s'attendre à une programmation centrée sur les spectacles de musique amplifiée.

Néanmoins il n'en a trouvé aucun sur la programmation reçue dans sa boîte aux lettres. Il est surpris et étonné quand à la finalité du lieu. Il se demande donc si cette structure et le personnel y afférant sont justifiés.

Mme FAURIAUX indique qu'une réflexion a eu lieu sur la manière de communiquer quant aux spectacles de musique actuelle. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, deux plaquettes ont été éditées. Une pour la saison culturelle (théâtre, musique...) et une autre pour les spectacles de musique actuelle qui n'a pas été distribuée dans les boîtes aux lettres des Beaumontois. Elle a été déposée dans certains lieux de Beaumont et de l'agglomération fréquentés par les jeunes. Elle précise qu'elle a été imprimée à plus de 15 000 exemplaires et distribuée dans l'agglomération et même au-delà.

Mme OLLEON-DUMAS qui de par son activité, est en contact permanent avec des jeunes, a constaté qu'ils avaient le programme avant elle. Elle précise que ce dernier figure également sur internet.

M.COCHEUX informe que dans le prochain bulletin municipal il sera fait référence à ces spectacles et que cela se fera de manière systématique.

Mme BOHATIER demande si le problème de sonorisation au Tremplin est résolu.

M.LE MAIRE répond que les enceintes ont été changées et que depuis l'installation fonctionne très bien. Il complète les interventions précédentes en précisant que ce qui touche à la jeunesse ne passe pas par les canaux qui touchent les personnes un peu plus âgées. Il donne pour exemple le réseau social « Facebook ». Les fonctionnements sont différents et il précise que la politique jeunesse de la commune a elle aussi été mise en place par ces canaux là. L'offre d'accueil a été remplie à 100% cet été et les retours sont très positifs.

M.COLOMBIER indique que cette génération s'appelle la génération Y (génération des jeunes utilisant beaucoup l'outil informatique).

M.GORY demande s'il ne serait pas possible d'envisager un partenariat avec le SMTC ou la T2C pour la sécurité des jeunes vis-à-vis du transport.

M. DUBOISSET répond que vu la rapidité des réponses de ces organismes il a peur que cela ne soit extrêmement long à aboutir. La question sera néanmoins posée.

M.LE MAIRE souhaite ajouter deux choses à propos du Tremplin. En premier lieu, il s'agit de la première saison du Tremplin et nous sommes encore dans une phase expérimentale qui va permettre de dégager les points forts/faibles et d'y travailler. Ensuite, la structure s'appuie désormais sur une équipe de professionnels à qui il faut faire confiance.

M.NEHÉMIE souhaite faire remarquer qu'à certains endroits des véhicules font « ventouse » (un est resté plus de 6 mois à la même place) notamment près de l'église Notre Dame de la Rivière. Un autre véhicule s'est déplacé suite à l'intervention de la Police Municipale mais est revenu presque tout de suite après. Il précise que les véhicules dont il parle n'ont pas de carte verte ou qu'elles sont dépassées. Il demande à ce que le service de Police Municipale verbalise ces véhicules.

Il expose également qu'un certain nombre de résidents n'assume pas l'entretien des haies qui débordent sur l'espace public. Certains ont très vite réagi suite aux courriers reçus mais il reste beaucoup d'endroit sur la commune où le nécessaire n'est pas fait.

M.LE MAIRE répond que le service de police vérifie dans un premier temps et que si les faits sont avérés, un courrier est envoyé aux propriétaires indécis leur demandant de faire le nécessaire rapidement faute de quoi cela sera fait par les services de la commune aux frais du propriétaire.

M.COCHEUX précise que cette information a été donnée dans le bulletin municipal paru avant l'été.

M.MANTELET informe que jeudi 22 septembre a lieu une réunion à propos de l'incinérateur à 20h à la Maison du Peuple.

M.CASSAN indique qu'à partir de lundi 26 septembre, des travaux nocturnes (21h-6h) auront lieu sur le rond point du Pourliat. Ils ont pour objet de sécuriser le rond point en raison de nombreux accidents ayant eu lieu.

M.GORY s'étonne que la collecte des eaux pleines d'huile se déverse dans le bassin d'orage. Il demande si la mise en place d'un collecteur pourrait être envisagée.

M.CASSAN répond qu'à l'époque où il faisait partie de l'opposition il avait déjà demandé à ce que cela soit fait. Mais malgré les relances annuelles effectuées depuis 20 ans rien ne bouge.

M.DUBOISSET indique que la société de pêche a fait la même demande qui n'aboutit pas.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR ET CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H35

QUESTIONS CITOYENNES

M.COIGNERAS prend la parole pour une question et une information s'adressant à tous les élus et à M.LE MAIRE en particulier. Il siège au Conseil d'Administration Michel Barbat et a été interpellé par deux personnes (une résidant allée du parc et une rue St Exupéry) qui ont reçu un courrier de SCIC Habitat leur notifiant que leurs logements sont trop grands par rapport à la nouvelle constitution de leur foyer. Ces personnes ont trouvé cette manière de faire cavalière, d'autant plus qu'elles ont passé respectivement 17 ans et 18 ans dans ces logements. Ces personnes sont très inquiètes et lui ont demandé de se faire l'interprète auprès des élus et de faire part à la municipalité de leurs inquiétudes. Elles demandent à continuer de bénéficier de leurs logements jusqu'à leurs retraites. M.COIGNERAS pense qu'il y a la loi, ce qu'on en fait et l'humain. Il précise que d'autres organismes n'interviennent pas sur ce sujet. Il précise que les personnes concernées ne bénéficient d'aucunes aides pour se loger et qu'elles n'ont jamais eu de soucis (impayés ou autres) avec leur bailleur social.

M.LE MAIRE remercie M.COIGNERAS de son intervention et d'avoir évoqué ce problème. Il indique que ces deux personnes lui ont écrit et qu'une réponse leur a été adressée. Il fait référence à la loi Boutin qui impose deux choses : L'application de surloyers exorbitants dans deux cas de figure : pour les habitants qui dépassent les plafonds définis et en cas de sous

occupation. Il rappelle que SCIC Habitat est une filiale de la Caisse des Dépôts, qui est elle-même le « bras armé » du gouvernement qui demande donc à cet organisme d'appliquer la loi très durement. Il indique que la municipalité ne peut malheureusement rien faire face au refus de cet organisme d'appliquer la Loi avec plus de souplesse.

M.COIGNERAS dit qu'il y a, par ailleurs, des logements vacants dans ces mêmes résidences depuis plus de 5 mois, c'est inadmissible.

M.LE MAIRE indique qu'il est intervenu auprès du président de SCIC Habitat pour faire évoluer les choses. Il s'agit d'une volonté gouvernementale. Les autres bailleurs sociaux résistent pour le moment.

M.DUMEIL dit que le bailleur social est dans l'obligation de proposer trois autres logements plus petits aux locataires concernés. Or SCIC Habitat n'en a pas. Il pense donc que les personnes concernées ont le temps de voir venir. Il indique qu'en tout cas cette mesure est l'instigatrice d'une très mauvaise ambiance au sein des résidences concernées.

Mme VERDIER souhaite redire que les personnes concernées ont été destinataires d'un courrier du Maire leur indiquant qu'il se mobilisait pour elles. Parallèlement un courrier saisissant le directeur de SCIC à été envoyé mais il n'y a toujours pas de réponse à ce jour.

M.NEHÉMIE souhaite aller dans le même sens que M. Le MAIRE sur la loi Boutin et affirme lui aussi que les autres bailleurs ne mettent pas ces dispositifs en place. Dans d'autres régions la situation est terrible.

M.COIGNERAS souhaite évoquer la Halle des Sports qui n'a, selon lui, vraiment pas belle allure. Il demande si la commune bénéficie d'une garantie décennale concernant la façade qui est dans un état lamentable depuis de nombreuses années. Il pense qu'il est temps de faire jouer cette garantie.

M.LE MAIRE répond que la commune est en contentieux sur ce dossier qui est long et difficile.

M.QUEILLE signale un panneau qui signale un dépôt de poubelles dans le bourg qui contient une faute d'orthographe.

M.COICHEUX dit que ce panneau sera remplacé.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H55

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2011

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi deux novembre à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 26 octobre 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	4	
Absents non représentés	2	

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Christine THOMAS, , Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE Adjointes et Adjointes au Maire.

Habib BERKANI, Jacques COCHEUX, Nadine PIALOUX, Marie-Jeanne FARGIER, Colette FAURIAUX, Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Jean-Baptiste AMBLARD, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Christian BERNAUD, Martine PERS, Viviane JUILLARD, Stéphane JAREMKO, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Olivier DEVISE	représenté par	Pierre CASSAN
Marc SAUMUREAU	représenté par	Monique VERDIER
Serge DUBOISSET	représenté par	Colette FAURIAUX
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Josiane BOHATIER
Jean-Marie GORY	représenté par	Alain DUMEIL

Absents non représentés :

Jean-Paul CUZIN
Patrick NEHEMIE

Mme Marie-Jeanne FARGIER a été nommée secrétaire de séance.

00- PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21/09/11.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à la majorité par 30 voix Pour et 1 abstention :

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2011.

**01. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME
OPH DE CLERMONT-FERRAND CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE 3
LOGEMENTS 17 RUE D'ALSACE A BEAUMONT.**

M. CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

**02. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME
OPH DE CLERMONT-FERRAND CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE 3
LOGEMENTS 17 RUE D'ALSACE A BEAUMONT.**

M.CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

**03. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME
OPH DE CLERMONT-FERRAND CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE 3
LOGEMENTS 17 RUE D'ALSACE A BEAUMONT.**

M.CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

**04. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA COMMUNE A LOGIDOME
OPH DE CLERMONT-FERRAND CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE 3
LOGEMENTS 17 RUE D'ALSACE A BEAUMONT.**

M.CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur**

**05. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.CHAUFFAGE URBAIN DE LA ZAC
DU MASAGE**

M.CASSAN présente le rapport

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE CONFIER** à la société DALKIA la gestion du service public de Production, transport et distribution d'énergie calorifique via un réseau de chaleur urbain pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} décembre 2011 ;
- **APPROUVE** les termes du contrat de concession correspondant et de ses annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession ainsi que les documents afférents ;
- **ADOpte** le règlement de service annexé au contrat.

06. ABORDS DE L'HOTEL DE VILLE. ECLAIRAGE PROVISOIRE.

M.CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus,
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2011 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 7 300 euros et

autorise à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,

- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

07.RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF SMAF. PARCELLE BS 192..

M.CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le rachat par acte notarié de l'immeuble cadastré section BS numéro 192
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus
- **AUTORISE** Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure
- **DESIGNE** l'étude notariale de Beaumont (rue Gambetta) pour rédiger l'acte.

08.CESSION DE PARCELLE PAR LA COMMUNE.

M.CASSAN présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE M Le Maire à céder à M. Bernard QUARATO la parcelle cadastrée Section BS numéro 614 appartenant à la commune pour un montant de 80,00 € le m².**
- **DIT que cette transaction sera à la charge de l'acquéreur.**
- **AUTORISE M Le Maire à signer ledit acte.**

INFORMATIONS.

RAPPORT D'ACTIVITE DE CLERMONT-COMMUNAUTE.

M.AMBLARD présente ce rapport.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE ANNEE 2010.

Mme PIALOUX présente ce rapport.

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SERVICE DE L'EAU.ANNEE 2010.

Mme PIALOUX fait une restitution rapide du rapport du délégué.

QUESTIONS DIVERSES.

M.DUMEIL trouve insatisfaisante la position prise par la commune sur le fonctionnement des cantines scolaires les jours de grève. Il remarque que le service a été fermé alors qu'il n'y avait pas de grévistes enseignants. Il propose, compte tenu des désagréments que cette situation engendre pour les familles, que soit instauré un service minimum de restauration et qu'au moins les enfants soient accueillis avec un repas tiré du sac.

Mme MONIER corrige sur le fait que pour la dernière grève, il y avait un enseignant gréviste à l'école du Masage. Elle rappelle que les agents municipaux peuvent se déclarer en grève sans avoir prévenu et pour quelque moment que se soit dans la journée. On ne peut pas se permettre, sur le plan de la sécurité, de laisser des enfants sans surveillance et que les conseils d'écoles qui ont été consultés ont admis la position de la commune.

Mme THOMAS souhaite faire la déclaration suivante :

« Le peuple grec, par une mobilisation d'une ampleur historique vient d'obtenir du gouvernement Papandréou la consultation par référendum sur le plan européen d'hyper austérité et de perte de souveraineté. « Enfin ! » on ne peut que se féliciter que le peuple soit enfin consulté sur les décisions du sommet de Bruxelles et ce plan d'austérité qui les touche.

Il est incroyable que la simple idée de consulter le peuple grec affole les marchés financiers qui, avec la droite, et nombre de sociaux démocrates s'agitent et crient au scandale.

La vérité c'est qu'ils n'aiment pas la démocratie et détestent l'expression de la souveraineté populaire tellement le souvenir du « NON » au TCE leur est insupportable. Dans quel mépris nos gouvernements tiennent ils les peuples ! Souvenons nous que l'Irlande avait du revoter et que pour la France c'est le parlement qui a finalement tranché.

Ce mépris au quotidien, il serait trop long de décliner sous toutes ses facettes, pour notre pays, citons pour la période la plus proche : la réforme territoriale, la taxe sur les mutuelles, les délais de carence pour les arrêts maladie qui pourraient passer de 3 à 4

jours, le désengagement de l'Etat dans la CNL...et encore plus récemment la façon désinvolte dont ont été gérés les incendies à la Réunion.

Ce même mépris des peuples et de la démocratie que l'on retrouve à l'échelle mondiale, alors que la Palestine vient d'être admise à l'UNESCO par un vote majoritaire, les Etats Unis coupent leurs subventions à cet organisme qui comprend entre autre l'UNICEF !

Nous pourrions même parler de la T2C et du mépris dans lequel sont tenus les salariés par certains politiques locaux.

Dans de nombreux pays, jeunes et moins jeunes se lèvent pour dire « ASSEZ »

Assez de mensonges

Finissons-en avec la toute puissance de la finance et la soumission – compromission – de nos gouvernements.

D'autres pays ont choisi d'autres voies pour sortir de la crise créée par les banques et les spéculateurs : l'Islande et l'Argentine. Même si les solutions ne sont pas stricto-sensu transposables, cela montre que d'autres solutions existent.

Et puis si la Grèce sort de l'Euro, voire de l'Europe, ce serait tout de même cocasse !

Nous laissera-t-elle le droit d'utiliser ce nom qui appartient à sa mythologie ?

Place à la démocratie (encore un mot grec) !

Place aux peuples ! »

Les membres du groupe politique de M.DUMEIL ont quitté la salle.

M.MANTELET donne des informations sur la semaine de l'abeille et distribue des documents.

M.SAUMUREAU prend la parole pour déplorer le départ des membres de l'opposition en déclarant que : « La démocratie c'est l'art de l'écoute et du respect de la parole des autres même si on ne partage pas leur point de vue ».

FIN DE L'ORDRE DU JOUR ET CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 21H27

QUESTIONS CITOYENNES

Une personne membre du conseil syndical de la résidence des Chèvrefeuilles souhaite évoquer la question du remboursement d'un prêt, accordé au concessionnaire, d'un montant global de 59 800 € repartis entre les copropriétaires, au moment de la construction de la chaufferie du Masage. Il remercie M.CASSAN pour son soutien dans cette affaire et il souhaite que se règle le remboursement de ce prêt et demande pour cela un rendez-vous avec M.CASSAN, la CCI, DALKIA et le Conseil Syndical de la résidence.

M.CASSAN exprime son accord pour une réunion dans les meilleurs délais et précise qu'il est très serein sur ce dossier car les sommes en questions sont désormais bien identifiées dans les comptes du délégataire, quand bien même ce prêt obéissait à l'origine à des règles peu claires.

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2011

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi seize novembre à vingt heures , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 09 novembre 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	29	
Absents représentés	4	
Absents non représentés		

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE Adjointes et Adjoint au Maire.

Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Jean-Baptiste AMBLARD, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Patrick NEHEMIE, Martine PERS, Habib BERKANI, Viviane JUILLARD, Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Josiane BOHATIER, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Viviane Juillard	représenté par	Martine PERS
Stephane JAREMKO	représenté par	Patrick NEHEMIE
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Jean-Paul CUZIN
Jean-Marie GORY	représenté par	Alain DUMEIL

M Paul COLOMBIER a été nommé secrétaire de séance.

01. DM N°1. BUDGET ASSAINISSEMENT 2011.

M.DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°1 du budget Assainissement 2011.

02. DM N°2. BUDGET EAU POTABLE 2011.

M.DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 31 voix Pour et 2 abstentions :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°2 du budget Eau Potable 2011.

03. DM N°2. BUDGET PRINCIPAL 2011.

M.DEVISE présente le rapport qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 24 voix Pour et 9 abstentions :

- **ADOPTÉ** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2011.

04. MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT.FIXATION DE TAUX ET DES EXONERATIONS FACULTATIVES.

M.CASSAN présente le rapport

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **INSTITUE** sur tout le territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.
- **EXONERE** totalement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 1. 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé
 2. Les immeubles classés ou inscrits.

05. DESIGNATION DE TROIS CANDIDATS COMMISSAIRES POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

M.CASSAN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- **PROCEDE** à la désignation des trois candidats commissions qui remplissent les conditions ci-dessus exposées, à savoir :

- M. BARAZUTTI Jean-Pierre
- Mme DJORDJEVIC Liliane

- M. BICHON Roger

06. AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET CNP ASSURANCES.

Mme BONNIN présente le rapport qui n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant avec CNP ASSURANCES

07. AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE AVEC LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT).

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant avec CNP ASSURANCES.

08. MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

M.CASSAN présente le rapport et les modifications apportées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
Le dossier du Plan Local d'Urbanisme modifié comprend :
 - ♦ Préambule
 - ♦ Plan graphique avant et après modification
 - ♦ Liste des emplacements réservés après modification
- Le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à disposition du public au service de la Direction de l'Aménagement du Territoire Communal (sis 18, rue de la Victoire) aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

09. REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF DE L'ARTIERE. ATTRIBUTION DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ENSEMBLE SPORTIF ET COMMUNAL DE L'ARTIERE.

M.CASSAN présente le rapport

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre au groupement ATELIER 4, mandataire, sis au 23 rue St Simon 63 000 Clermont-Ferrand, avec GEOVAL, Martine RASCLE, EDS, BETALM, CS2N, co-traitants, pour un montant de 307 010.00 € HT, soit 367 183.96 € TTC.

10. ADHESION DE LA VILLE DE BEAUMONT A L'ASSOCIATION « PHOENIX PRODUCTION ».

Mme Lemesle présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :

- AUTORISE M Le Maire à signer la convention d'adhésion à l'association « PHOENIX PRODUCTION ».

11. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

M.CASSAN présente le tableau récapitulatif des décisions du maire pour la période de mai 2011 à novembre 2011.

12. DIAPORAMA SUR L'EAU.

Mme PIALOUX fait une présentation sur l'eau à Beaumont et sur le nouveau contrat de délégation de service public de l'eau.

13. VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX.

Mme BONNIN donne lecture de ce vœu à l'assemblée.

M.DUMEIL intervient :

« En ma qualité d'administrateur du CNFPT, très impliqué, je vous remercie de l'inscription de ce vœu, et permettez moi quelques minutes d'intervention. Une première remarque sur la forme, ce vœu ayant pour objet le maintien de la cotisation de 1% au CNFPT, n'est pas correct dans son titre, « adressé au gouvernement », car celui-ci n'est pas à l'origine de la baisse du taux de cotisation, puisque l'origine en revient à un amendement parlementaire de quelques lignes dans le rapport de la loi de finances rectificatif du 29 juillet 2011, et la démarche de soutien a été initié par le CNFPT pour la loi de finances 2012. Le vœu de soutien est donc à adresser au CNFPT.

Une deuxième remarque de forme, au 3^{ème} paragraphe et dans celui de la conclusion, il ne faut citer que « la formation », au lieu de « formation professionnelle » car sinon il faudrait citer les formations statutaires, continues, préparation au concours etc...

Ensuite sur le fond, je voudrais rappeler quelques grandes lignes, à bien connaître, sachant que je suis personnellement impliqué et solidaire comme toutes les instances de l'institution dans ce dossier.

Donc d'abord que près de 10 000 délibérations de vœu de soutien étaient déjà parvenus hier au CNFPT et que l'ensemble des associations d'élus, derrière l'AMF, ont délibéré ainsi que toutes les organisations des personnels territoriaux.

Pour résumer brièvement : un parlementaire sénateur, dans une démarche très personnelle et très ciblée, contre le CNFPT, a interprété comme une anomalie un excédent financier du CNFPT sur les exercices 2008 et 2009, alors qu'il était purement conjoncturel.

L'excédent étant du au transfert des personnels de l'Etat, à l'attente des lois modifiant la formation (loi du 19 février 2007) et à une bonne et stricte gestion de l'établissement.

Actuellement, suite à la loi de 2007, sur le 1% c'est seulement 0.93% qui reste au CNFPT, car il paie aux Centres de Gestion le coût d'un certain nombre de transferts de compétence.

- La baisse de cotisation de 1% à 0.9% correspond à 33.8 Millions d'euros

- Le produit total des cotisations en 2011 est de 324 millions d'euros.

Aujourd'hui il n'y a pas d'excédent, la progression de l'activité est de + 23% pour 1.8 million de fonctionnaires territoriaux, notamment des agents de catégorie C (64% des stagiaires).

Des décisions de gestion d'investissement ont aussi été prises, avec le regroupement des services du siège sur un seul site, alors que les coûts de location (2.5 Millions d'euros par an) et les hausses à venir étaient élevées, une opportunité d'acquisition d'immeuble a donc été saisie pour rassembler les 450 agents du siège.

De plus, des travaux ou des constructions ont été réalisées dans les 29 délégations régionales, les 5 instituts nationaux, les 64 antennes départementales. Il faut également savoir que le volume de recette pour les années à venir n'augmentera pas plus de 1% alors qu'il a été de 5% les années passées.

Enfin, le 1% de cotisation pour la Fonction Publique Territoriale, est à comparer aux 2.9% de l'Etat, et aux 2.1% de la Fonction Publique Hospitalière, voir au 4, 5 ou 6% du privé.

La formation des personnels de la Fonction Publique Territoriale a donc bien besoin du 1% de cotisation du CNFPT. »

M. Le Maire pense que la majorité présidentielle doit balayer devant sa porte sur ces questions là et ne doit pas suivre aveuglément les propositions d'une seule personne à l'origine de cette loi.

M.DUMEIL précise que le CNFPT est une instance paritaire pluraliste ce qui explique le contexte.

M Le Maire indique que ce n'est pas la première fois que le gouvernement fait passer des textes « à la va vite » qui ensuite sont refusés par les élus locaux. Il s'agit d'une avalanche de textes qui sont pris sans concertation n'y approfondissement.

M.NEHÉMIE se réjouit d'un vote unanime et précise que cela n'a pas été le cas partout. Dans certaines communes, le vote des élus UMP ont été très véhéments et tout cela a cause d'a priori partisans. Cette attitude est regrettable car tout élu, quelque soit son appartenance politique, ne peut que souhaiter un service public performant grâce à la formation des agents.

M.COCHÉUX pense que tout cela est scandaleux et précise que tous les agents des fonctions publiques vont être fortement impactés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation de leurs agents.

QUESTIONS DIVERSES

M.CASSAN indique qu'une réunion concernant la résidence des Chèvrefeuilles a été tenue moins de 48 heures après le dernier conseil municipal suite à la demande d'un citoyen.

Mme THOMAS souhaite faire une intervention :

« À l'occasion des cérémonies du 11 Novembre, l'Élysée impose une lecture banalisée des guerres.

L'obsession de réécrire l'histoire, de construire un roman national, de semer le doute ou l'ignorance sur les repères mémoriels : l'ambition de Nicolas Sarkozy est connue. À la veille du 11 Novembre et des commémorations de l'Armistice de 1918, hommage aux millions d'hommes tombés dans une

guerre impérialiste, l'Élysée a envoyé aux élus un texte qui modifie en profondeur le sens de cette histoire. Sans concertation ni débat à l'Assemblée nationale, comme le sujet en requiert pourtant l'exigence.

L'Élysée proclame dans ce texte que « chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe, seront également associés à cet hommage solennel de la nation ». Et pour que nul n'ignore la portée de la décision, il explique sans ambages que cela concerne les opérations de la période. À savoir « nos troupes engagées en Afrique, au Proche-Orient, en Afghanistan ». Un mort est un mort : toute guerre en vaut-elle une autre ? « On croit mourir pour la patrie et on meurt pour des industriels », écrivait Anatole France.

La Grande Guerre, la Seconde Guerre mondiale contre la barbarie nazie, celles d'Indochine ou d'Algérie contre un peuple en lutte pour sa liberté : tout se vaudrait ?

Cette instrumentalisation sarkozyste dont la droite a toujours rêvé est une stratégie.

Elle décontextualise, privilégie le cliché sur la pensée historique. En gommant la composante idéologique de chaque événement, le but est d'occulter pour quelles valeurs il y a eu tous ces morts. Sarkozy veut dépolitiser l'histoire. Même les morts de Verdun n'ont plus droit au respect.

de plus en sacralisant les morts au combat, c'est aussi l'idée du sacrifice de tous et de chacun pour la France que l'on tente d'imposer.

Sacrifice demandé encore une fois via le nouveau plan d'austérité présenté par M. Fillon.

les nouveaux sacrifiés, au fond toujours les mêmes : les plus faibles, les plus démunis, les classes moyennes, les précaires, les jeunes et maintenant les malades. »

M.DUMEIL se demande si cette intervention rentre bien dans le cadre des questions diverses.

M.CASSAN n'est pas d'accord avec M.DUMEIL. En effet, c'est une question fondamentale et chaque citoyen se pose la question de ce que représente une commémoration. Il ne pense pas que « jouer sur la corde sensible » lors de la mort d'un soldat soit une bonne chose. Chaque mort vaut un mort, mais chaque guerre ne vaut pas une autre guerre au regard de l'histoire. Il est légitime de s'interroger en tant qu'élus. Pour lui, Mme THOMAS a bien fait de poser ce sujet surtout dans la période actuelle.

M. Le MAIRE parle du discours pacifiste tenu, y compris par les Poilus. L'histoire a montré l'inutilité de la Grande Guerre et le discours du Président de la République gomme la remise en cause de cette guerre pour rien et tend, par son côté pacifiste, à tout faire confondre.

Mme Thomas souhaite également intervenir concernant Salah Hamouri :

« A propos de Salah Hamouri, citoyen d'honneur de la ville de Beaumont :

j'ai signalé que normalement sa libération devait intervenir le 28 novembre 2011

que Nicolas Sarkozy avait de son côté demandé qu'il soit libéré avec les autres prisonniers palestiniens en décembre 2011, ce qui rajoute au moins trois semaines à la peine à laquelle Salah a été condamné par le tribunal militaire d'OFER

que par ailleurs l'administration pénitentiaire israélienne pouvait décider unilatéralement selon la loi Shalit rajouter 20 jours de plus par année de prison à tout détenu - différence entre année civile et année administrative .

que nous demandions qu'il soit effectivement libéré le 28 novembre

qu'une manifestation aurait lieu à Clermont le 28 novembre pour sa libération ce jour là »

FIN DE L'ORDRE DU JOUR ET CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H20

QUESTIONS CITOYENNES

Une personne indique que sur les pelouses de la mairie, il y avait un panneau « Chantier interdit au public » avec emprise au sol et que depuis 15 jours ce panneau est caché. Elle souhaite savoir si les travaux de l'hôtel de Ville sont arrêtés.

M Le Maire indique que ce panneau sera remis au début de l'année 2012 lors du début des travaux. Les délais supplémentaires qui se sont imposés ont été mis à profit pour le déménagement des services, opération complexe étant donné l'éclatement des services. Ce temps là est également mis à profit pour améliorer les propositions concernant le parc de l'hôtel de ville et la question du chantier participatif.

LA SEANCE EST LEVEE

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2011

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille onze, le mercredi quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 07 décembre 2011, sous la présidence de Monsieur François SAINT-ANDRE, Maire.
Présents	26	
Absents représentés	5	
Absents excusés non représentés	2	

Étaient présents :

François SAINT-ANDRE, Pierre CASSAN, Monique VERDIER, Olivier DEVISE, Christine THOMAS, Marc SAUMUREAU, Françoise MONIER, Claudette BONNIN, Marcel CHAPUIS, Marie-Christine LEMESLE Adjointes et Adjoints au Maire.

Hervé MANTELET, Claudine OLLEON-DUMAS, Jacques COCHEUX, Jacqueline BOSCHER, André CASTRO, Nadine PIALOUX, Marie-Jeanne FARGIER, Paul COLOMBIER, Sylvie PEYROT, Serge DUBOISSET, Colette FAURIAUX, Christian BERNAUD, Martine PERS, Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Josiane BOHATIER Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Jean Baptiste AMBLARD	représenté par	Serge DUBOISSET
Habib BERKANI	représenté par	Claudette BONNIN
Patrick NEHEMIE	représenté par	Martine PERS
Caroline TAILHARDAT	représentée par	Jean-Paul CUZIN
Jean GORY	représenté par	Alain DUMEIL

Absents excusés non représentés : Stéphane JAREMKO

Viviane JUILLARD

Mme Nadine PIALOUX a été nommée secrétaire de séance.

00. Approbation PV du 02/11/12.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à la majorité par 26 voix Pour et 5 abstentions :

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 02 novembre 2011.

00. bis. Approbation PV du 16/11/12.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité:

APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2011.

01. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

M. DEVISE présente le rapport.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE et CONFIRME** la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2012 conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

02. DECISION MODIFICATIVE N°3. BUDGET PRINCIPAL 2011.

M.DEVISE présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 7 abstentions :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3 du budget principal 2011 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	20 000 €	9 975 016,00 €
Investissement	0 €	6 883 558,31 €

03. Cœur de Ville. Installation d'une pompe à chaleur géothermique. Demande de subventions.

M. Le Maire présente le rapport qui n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE M Le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'ADEME et de l'union européenne au titre de FEDER.**
- **APPROUVE le plan de financement de l'opération ci –annexé.**

03 bis. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUPRES DE MONSIEUR LE DEPUTE MAIRE LOUIS GISCARD D'ESTAING AU TITRE D'UNE « RESERVE PARLEMENTAIRE ».

M. Le Maire présente le rapport qui n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE M Le Maire à solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Député Maire au titre de la « réserve parlementaire »**
- **APPROUVE le plan de financement de l'opération.**

03 ter. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AUPRES DE MADAME LA SENATRICE MICHELE ANDRE AU TITRE D'UNE « RESERVE PARLEMENTAIRE ».

M. Le Maire présente le rapport qui n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE M Le Maire à solliciter une aide financière auprès de Madame la Sénatrice au titre de la réserve parlementaire**
- **APPROUVE le plan de financement de l'opération.**

04. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL.

Mme BONNIN présente le rapport qui n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la création d'un poste, à temps complet, d'attaché territorial à compter du 1^{er} Janvier 2012,**

05. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL.

Mme BONNIN présente le rapport qui n'appelle pas d'observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la création d'un poste, à temps complet, de rédacteur territorial à compter du 1^{er} Janvier 2012,

06. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.CREATION DE DEUX POSTES DE TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE.

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** la création de deux postes, à temps complet, de Technicien Principal de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} janvier 2012,

07. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012. RECRUTEMENT TEMPORAIRE DE PERSONNEL D'ENQUETE.

Mme BONNIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE M le Maire** à prendre les mesures nécessaires pour ces recrutements ;
- **RETIENT** les modalités de rémunération ci-avant exposées et d'**AUTORISER M le Maire** à arrêter les attributions individuelles en fin d'opérations en vue des évaluations ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants à la rémunération et aux indemnités en rappelant que les recettes versées par l'INSEE viendront compenser à hauteur de 2534 euros, l'inscription nécessaire au BP 2012 pour cette opération.

08. CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX. GESTION DES ANIMAUX ERRANTS ET DES DEPOUILLES ANIMALIERES.

M le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE M le Maire** à signer la convention de partenariat avec l'APA pour l'année 2012.

09. CONVENTION QUADRIPARTITE D'UTILISATION DE SUPPORTS D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE.

Mme PIALOUX présente le rapport et précise que la commune de Beaumont est la première de la région pour laquelle ce type d'intervention est prévu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 29 voix Pour et 2 abstentions:

- **AUTORISE M Le Maire à signer cette convention et toute pièce éventuellement annexée et ce chaque année si besoin est.**

10. MISE A JOUR DE LA CONSISTANCE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE M Le Maire à informer le service de l'Etat compétent de l'accroissement du domaine public communal selon le tableau joint en annexe et dont l'effet est de porter de 43 182 mètres à 45 216 mètres la longueur de la voirie communale, tel qu'elle est retenue au titre de la DGF.**

11. AMENAGEMENT RUE SAINT-VERNY. PENALITES POUR DEPASSEMENT DE DELAIS.

M. CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas appliquer les pénalités de retard prévues à l'article 4.3 du C.C.A.P. pour l'ensemble des entreprises RENON, DE LIMA et SADE.

12.SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « BEAUMONT GYMNASTIQUE MIXTE » .

M. CHAPUIS présente le rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « BEAUMONT GYMNASTIQUE MIXTE », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

12 bis. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELS AVEC LE COMITE DE JUMELAGE DE BEAUMONT.

M.CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité:

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec le Comité de Jumelage de Beaumont la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « AS EN DANSE » .

M.CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « AS EN DANSE », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

14. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « FORMES ET COULEURS » .

M.CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « FORMES ET COULEURS », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

15. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « I'M BAD » .

M. CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « I'M BAD », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

16. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « BEAUMONT LUTTE» .

M. CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « BEAUMONT-LUTTE», la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

17. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « FBAM» .

M. CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « FBAM », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

18. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB DE BEAUMONT» .

M. CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « TENNIS CLUB DE BEAUMONT», la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

19. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « 1^{ère} COMPAGNIE DES ARCHERS D'AUVERGNE» .

M. CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire à signer avec l'association « 1ere compagnie des archers d'Auvergne », la convention ci-annexée, qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.**

20. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2011 A L' ASSOCIATIONS AFMD .

M. CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ATTRIBUE** une subvention à l'association AFMD Amis fondation mémoire déportés, d'un montant de 100 €;
- **AUTORISE** M le Maire à signer les documents afférents.

21.ECLAIRAGE IMPASSE SAINT-PIERRE.

M.CASSAN présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** les travaux d'éclairage public décrits ci-dessus
- **DEMANDE** l'inscription de ces travaux au Programme EP 2011 du SIEG,
- **FIXE** le fonds de concours de la commune au financement des dépenses à 910 €uros et de l'autoriser à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG,
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

22. DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD SUR LA TELEPHONIE MOBILE.

M.CASSAN présente le rapport et précise que ce dossier a fait l'objet de discussions collectives en commission.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

PROPOSE :

- **Que soient désignés, dans le cadre d'une liste unique, en qualité de représentants des élus siégeant à la Commission (présidée par M. le Maire) chargée du suivi de l'accord conclu entre Commune de Beaumont et opérateurs de téléphonie mobile les élus suivants :**
 - **Elus Union IDEES Pour Beaumont : Titulaires : MM. Cassan, Duboisset, Mantelet – Suppléants : MM. N. Pialoux, Saumureau, Devise.**
 - **Elus Beaumont Autrement : Titulaire : M. Jaremko – Suppléant : M.Nehemie**
Elus Beaumont Passion : Titulaire : M. Dumeil – Suppléant :Mme Bohatier

23. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011 A L'ASSOCIATION USB PETANQUE.

M. CHAPUIS présente le rapport qui n'appelle aucune observation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'USB Pétanque d'un montant de 500 €;**
- **AUTORISE M Le Maire à signer les documents afférents.**

24. VŒU POUR LA LIBERATION IMMEDIATE DE SALAH HAMOURI.

Mme THOMAS donne lecture de ce vœu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix Pour et 5 ne prenant pas part au vote

- **DEMANDE LA LIBERATION IMMEDIATE DE SALAH HAMOURI.**

QUESTIONS DIVERSES

Mme LEMESLE souhaite donner des informations relatives à l'adhésion de la commune de Beaumont à PHOENIX PRODUCTION. Le calcul demandé lors du dernier Conseil Municipal a été fait et il apparaît que le montant est de 180 € / an. Elle précise qu'il s'agit de dossiers de personnels complexes et que cette adhésion soulagera donc les services qui n'ont pas l'habitude de traiter ces dossiers.

M. CASSAN souhaite évoquer la situation des salariés de l'usine de panification Jacquet qui ont pour salaire (avec une ancienneté de 20 à 30 ans) entre 1 100 et 1 200 €. Ces salariés ont conduit un mouvement de grève. Hier, suite à une décision de justice, ils ont été obligés d'interrompre leur mouvement avec reprise du travail dans la journée d'aujourd'hui. Parmi ses salariés figurent des Beaumontois. Il aurait été appréciable qu'au moment où le chef de l'Etat vante les entreprises françaises, la direction accède à de véritables discussions et non au bâton de justice. Nous aurions apprécié que l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, mette en accord les discours et les actes, ce qui aurait permis que ces personnes ne se sentent pas bafouées. Ils auront donc 55 € de plus par mois. Sans autre commentaire.

M. Le Maire indique que les élus de la commune ont été sollicités par les salariés Beaumontois.

M. CASTRO indique que la direction de l'usine Jacquet avait accepté de les recevoir jusqu'à la décision de justice.

M. BERNAUD informe l'assemblée d'une coupure d'eau ce matin sur la commune et précise qu'il existe un numéro de téléphone pour appeler VEOLIA mais qu'il est très onéreux et très peu efficace.

M. SAUMUREAU précise qu'une canalisation d'eau a cassé (celle qui descend de Boisséjour) et qu'effectivement l'accès téléphonique pour joindre VEOLIA est très long (de boîtes vocales en boîtes vocales) et coûte plus de 15 centimes d'euros la minute. Toute l'alimentation en eau de la ville de Beaumont s'en est trouvée affectée.

Mme PIALOUX indique qu'un courrier à VEOLIA sera fait, dès le lendemain, et que lors de la prochaine réunion avec le délégataire cette question sera abordée.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR ET CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 22H15.

PAS DE QUESTIONS CITOYENNES.